



« MISSION PHOTO A PONTIVY »

Samedi 14 Juin 2025

Règlement du Rallye PHOTO



◆ Article 1 : L'organisateur et le but du jeu

L'association Grains d'image de Pontivy en partenariat avec la Médiathèque, l'Office de Tourisme et la Ludothèque propose un **RALLYE PHOTO**. Le but est de réaliser en marchant, à l'aide d'une carte, un circuit dans la ville de Pontivy pour accomplir des **Missions Photographiques** diverses. Ce rallye se veut à la fois ludique et culturel afin de découvrir quelques aspects de la ville moins connus.

Observer, cadrer, photographier : un temps de détente à vivre en famille ou en équipe de 2 personnes.

◆ Article 2 : Les participants et l'inscription

- **Ouvert à tout public**. Nul besoin d'être spécialiste en photographie. Juste avoir de bonnes chaussures et un appareil photo ou smartphone/tablette. Les enfants et adolescents de moins de 16 ans peuvent participer sous la responsabilité d'un adulte. Les membres de grains d'image ou leur famille ne peuvent pas participer au rallye.
- **L'inscription**, soumise à l'acceptation du présent règlement, est gratuite et se fait sur place le jour du Rallye à la médiathèque entre 14h et 15h30 en fonction des places disponibles. Attention > **40 places au maximum**
- **Renseignement** auprès de l'association **GRAINS D'IMAGE** par mail grainsdimage.pontivy@gmail.com

◆ Article 3 : Les parcours (qui ne sont pas chronométrés)

Le **DEPART** et l'**ARRIVEE** se fait à **l'intérieur de la Médiathèque**. Deux parcours sont proposés au choix

Les départs sont prévus **toutes les 10 mn de 14h à 15h30 pour chaque parcours** :

- **Parcours A** (durée environ 1h20) destiné aux enfants et jeunes de moins de 16 ans accompagné d'un adulte. Il a lieu dans le quartier médiéval et il est composé de 6 missions. Maximum de 20 équipes.
- **Parcours B** (durée environ 1h45) destiné aux adultes et jeunes de + de 16 ans. Il est étendu au quartier Napoléonien et il est composé de 9 missions. Maximum de 20 équipes.

◆ Article 4 : Les missions

Au moment du départ, une fiche « navette » et une carte du parcours choisi sont remises à chaque équipe. Le parcours est ponctué d'étapes avec de 2 à 3 missions à réaliser à chaque fois. Les photos doivent être prise avec un seul appareil (sauf en cas de panne). Au dos de la carte « parcours », vous disposez d'indices permettant de découvrir au fur et à mesure les lieux d'affichage des missions qui doivent rester sur place. Nous vous conseillons de les photographier.

◆ Article 5 : Les modalités de la restitution des photos et des réponses

Chaque équipe possède une « fiche NAVETTE » qui doit être remplie au fur et à mesure et déposée à l'arrivée avec les photos prises. Les membres du jury visualisent les photos sur les appareils des participants pour valider chaque mission et attribuent les points en fonction du barème prédéfini sur la fiche Navette.

Seule la photo de l'épreuve finale est téléchargée par un des moyens suivants : mail / câble USB.

◆ Article 6 : Le jury / La proclamation des résultats / La remise des prix

Le jury, composé de 3 personnes, attribue les points dès l'arrivée et proclame les résultats avec la remise des lots le jour même **samedi 14 juin vers 18h à la médiathèque**.

Lots du parcours A	Lots du parcours B
1 shooting famille/couple/enfant (30 à 40 images)	1 shooting famille/couple/enfant (30 à 40 images)
1 stage « Réussir ses photos au smartphone ? »	1 stage « Les fondamentaux de la photo » [2 lots]
2 places de cinéma Rex Pontivy [2 lots]	1 an d'abonnement à une revue Photo
3 tirages photos de qualité au format 20x30 cm [2 lots]	1 livre photo
1 cadre photo grand format	2 places de cinéma REX Pontivy [3 lots]
	1 cadre photo grand format

◆ **Article 7 : Responsabilité de l'organisateur**

L'organisateur décline toute responsabilité :

- En cas d'accident ou de dommages physiques ou corporels subis par les participants au rallye photo,
- En cas de dommages matériels, incidents techniques, dysfonctionnements, infractions ou accidents, survenus dans le cas du non-respect des consignes ou des règles de sécurité établies,
- En cas d'infractions commises par les participants au rallye photo de quelque nature que ce soit,
- En cas de détérioration, de perte ou de vol d'effets personnels,
- En cas de détérioration ou de vol des photos.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables d'éventuels dysfonctionnements extérieurs ayant entraînés des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité ou la gestion du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de supprimer ou de reporter le rallye photo et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

◆ **Article 8 : Utilisation des photographies**

Chaque participant s'engage à céder gracieusement les droits d'utilisation non commerciale et de reproduction des photographies envoyées. Le participant offre la garantie qu'il est bien le propriétaire des photographies présentées lors du rallye. Chaque participant autorise la reproduction gratuite de ses photographies sur tout support ou vecteur de communication par la médiathèque de Pontivy.

◆ **Article 9 : Engagement**

Les participants s'engagent à :

- Présenter des photos réalisées par eux-mêmes, dans les conditions définies par l'organisateur selon la carte et le parcours du rallye.
- Prendre des photos en respectant les usages en vigueur, les propriétés privées et en s'assurant de respecter le droit des personnes ou des biens photographiés sans porter atteinte à la vie privée et en s'assurant des droits de diffusion le cas échéant (droit à l'image).
- Respecter l'ordre public.

Avec la participation active de

